

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Jeudi 15 décembre 2016

Compte-rendu

La séance est ouverte à 14h14 sous la présidence de Monsieur Chapuisat, en l'absence de Madame Cadopi Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Monsieur André Jonathan,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand représenté par Monsieur André Jonathan,

Collège F : Usagers.

Madame Mélissa Salbairou représentée par Madame Eglantine Trouslard, Monsieur André Jonathan, Madame Anne Mazerolles représentée par Madame Florence Denjean-Daga, Monsieur Mounir Bouinbi représenté par Madame Florence Denjean-Daga, Monsieur Florian Monnard représenté par Madame Eglantine Trouslard.

Personnalité désignée par la Région.

Monsieur Hussein Bourgi représenté par Monsieur Jérôme Chapuisat.

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Elisabeth Aubois représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Marielle Cadopi représentée par Monsieur Jérôme Chapuisat, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Maryse Quéré, Monsieur Marc Rosenzweig,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Patrick Gilli représenté par Monsieur Jean-Michel Ganteau,

La Communauté d'Universités et d'Établissements

Monsieur Philippe Prost représenté par Madame Maryse Quéré

Invités présents à la séance.

Le Recteur de l'académie de Montpellier

Monsieur Patrick Brandebourg, Monsieur Gilles Halbout, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Christophe Lavergne

Secrétaire de séance.

Wafa Issartel

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Monsieur Iung accueille les deux nouveaux élus usagers présents au conseil, Monsieur André, et Madame Trouslard présente via visioconférence.

Madame le recteur félicite Monsieur Halbout pour son élection à la présidence de la COMUE-LR Universités, et dit sa satisfaction de voir élu un 1^{er} président après l'administration provisoire portée avec conviction et engagement par M. Emmanuel Roux, président de l'Unîmes. La COMUE est au service de la politique de site, elle coordonne les politiques, les activités et actions que les huit membres fondateurs ont décidé de partager. Avoir rattaché l'ESPE à la COMUE en est un bon exemple.

Madame Denjean-Daga excuse les usagers qui n'ont pas pu assister au conseil et précise que ces derniers sont en évaluation.

1- Avis sur le budget-projet 2017

Pour établir le budget-projet, l'ensemble des moyens supplémentaires mobilisés pour l'année universitaire 2016/2017 ont été pris en compte

Les universités communiquent les heures réalisées, ainsi que le budget de fonctionnement alloué, dans le cadre des quatre mentions de Master MEEF.

Madame le recteur a mis des moyens humains supplémentaires pour accompagner la forte augmentation du nombre de fonctionnaires stagiaires du 1^{er} degré.

Elle félicite le travail conduit par l'ESPE LR et les universités depuis l'accréditation. La notion de budget-projet recouvre un engagement : on se dit ce qu'on va faire ensemble dans le cadre d'un projet commun. Nous sommes dans une dynamique positive.

Monsieur Iung remercie les établissements qui ont donné toutes les informations nécessaires.

• **Vote sur le budget-projet**

21 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 21

Le budget-projet reçoit un avis favorable à l'unanimité.

2- Avis sur le budget ESPE 2017

Monsieur Iung présente le budget détaillé (voir diaporama)

• **Vote sur le budget de l'ESPE-LR**

21 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 21

Le budget de l'ESPE-LR reçoit un avis favorable à l'unanimité.

3- Approbation du cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE

Monsieur Iung présente le cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE, et indique qu'il s'agit d'un important document de travail entre les universités et le Rectorat. Il s'efforce de préciser comment travailler ensemble. Il a vocation à s'enrichir à l'avenir.

Ce document a été présenté aux membres du COSP et a reçu un avis favorable.

Madame Lefebvre demande le statut des personnalités extérieures pour le conseil de perfectionnement, Monsieur Iung répond que celles-ci seront des personnalités hors académie.

Madame le Recteur indique qu'à l'avenir il conviendrait d'avoir une visibilité sur l'ensemble de la formation. Il faudrait un document sur le continuum qui précise bien ce qui est fait non seulement en Master, mais aussi en Licence et en T1. Dans les établissements, il faut s'assurer de la qualité de l'accompagnement mais en même temps il faut bien en définir les exigences, un cahier des charges précis. Les engagements sont différents suivant les types de stage.

Madame le recteur indique qu'elle a mis en place un groupe d'innovation et d'impulsion (GT2I) qui travaille sur les liens entre le secondaire et l'université. C'est un lieu d'échange pour les équipes plurielles que ce soit sur les questions de pilotage de cette continuité, d'éducation à une orientation choisie ou de construction d'une culture commune des enseignants et des enseignants chercheurs, d'accompagnement vers la réussite et l'obtention d'un premier diplôme post baccalauréat des élèves et des étudiants.

A propos du paragraphe sur l'assiduité, Madame Denjean-Daga dit que l'ESPE ne peut pas empêcher un stagiaire d'aller à un conseil de classe. Il conviendrait de demander aux chefs d'établissements de ne pas organiser ces conseils de classe pendant le temps dédié à la formation.

M. Iung indique que la demande a été faite mais les chefs d'établissement ont tant de contraintes qu'ils ont parfois du mal à tout concilier.

Madame le Recteur précise qu'elle demandera une analyse au service juridique, pour vérifier la formulation. Elle ajoute que, dans l'expérience qui est vécue, on devrait être attentifs au fait que les fonctionnaires-stagiaires puissent assister à un ensemble représentatif d'instances.

Madame Denjean-Daga ajoute que les retours des fonctionnaires stagiaires montrent que ces derniers souhaitent participer aux différentes instances, et notamment les conseils de classe.

Madame Nyssen dit que le cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE a été rédigé avec le souci que la pression de la décision ne s'exerce pas sur les fonctionnaires stagiaires qui, sinon, peuvent se voir sollicités de façon contradictoire par les chefs d'établissements et les responsables de parcours.

Madame Denjean-Daga demande si un responsable de parcours peut s'opposer à la demande d'un chef d'établissement. Monsieur Rosenzweig dit que le fonctionnaire-stagiaire peut faire une demande circonstanciée d'autorisation d'absence à déposer auprès du responsable de parcours.

Madame Nyssen souligne que dans ce texte il est dit que :

- le chef d'établissement ne peut pas obliger un fonctionnaire stagiaire à assister à un conseil de classe sur le temps de formation,
- le responsable de parcours peut autoriser le fonctionnaire stagiaire à assister à un conseil de classe qui a lieu sur le temps de formation.

Concernant la composition du conseil de perfectionnement (page3) Madame Denjean-Daga demande d'ajouter « 3 étudiants élus ». Madame Quéré répond qu'il conviendrait d'écrire « de préférence élu ».

Concernant les missions des tuteurs, Madame Denjean-Daga dit que ce qui est écrit est très ambitieux. Il convient de nuancer les propos. Monsieur Brandebourg rappelle que le texte fait référence à une prise en compte du contexte, Monsieur Rosenzweig ajoute que le texte est fait dans un cadre normal de fonctionnement.

Madame Denjean-Daga dit qu'à la page 17 : « dans le second degré.....le fonctionnaire-stagiaire peut saisir le responsable de parcours et l'inspecteur référent sous couvert du chef d'établissement... », il serait préférable qu'on s'abstienne de faire appel au chef d'établissement. Dans le cadre de la formation, en cas de problème relationnel il est préférable de sortir de l'établissement.

Monsieur Rosenzweig répond que le chef d'établissement est le supérieur hiérarchique immédiat du fonctionnaire-stagiaire, de plus le chef d'établissement doit être impartial et doit transmettre les courriers à qui de droit.

Monsieur Chapuisat ajoute que la mention « sous couvert » n'associe pas le chef d'établissement, le chef d'établissement serait dès lors en tort s'il ne transmet pas les courriers.

• **Vote sur le cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE**

19 votants (départ de Monsieur Ganteau, porteur d'une procuration, à 15h55) :

Le vote sur le cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE est soumis aux membres du conseil d'école avec les réserves relatives à la consultation du service juridique du Rectorat émises par le Recteur de l'académie de Montpellier

Ne prend pas part au vote : 1, Contre : 0, Abstention : 3, Pour : 15

Le cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

4- Informations du directeur

Monsieur Iung informe les membres et invités que le prochain conseil d'école se tiendra le 26 janvier 2017 à 14h. Seront abordés lors de ce conseil d'école :

- Bilan des évaluations des formations ;
- Proposition des personnalités qui feront partie du conseil de perfectionnement.

Monsieur Halbout remercie monsieur Iung pour le travail qui a été accompli au niveau de l'ESPE, composante de la COMUE-LR Universités, travail reconnu par le ministère, dans le respect des différentes composantes des universités.

La séance se termine à 16h36

Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

15 décembre 2016

Le même cadre que l'an dernier, les prévisions en plus

Les universités et le rectorat ont fait remonter leurs données suivant le même cadre que l'an dernier à l'exception du fait que nous avons intégré cette année la notion de projet, c'est-à-dire que les dépenses nouvelles programmées en 2017 ont été prises en compte.

Les dépenses nouvelles programmées en 2017

Des moyens supplémentaires ont été mobilisés

- par le rectorat, principalement dans le premier degré, afin de pouvoir former cette année plus de six cents fonctionnaires-stagiaires du 1^{er} degré
- par l'Université de Montpellier afin de répondre également à cette augmentation du nombre de fonctionnaires stagiaires.
- pour le parcours 2nd degré de mathématiques :
 - à Montpellier, du fait de la création de l'option informatique.
 - à Perpignan, du fait de la création du parcours de mathématiques.
- pour le parcours chinois en M2 MEEF créé cette année.

M1+M2	Masse salariale		Fonctionnement	
COMUE	30 000 €	0,16%	150 000 €	2,49%
UM	15 280 171 €	82,56%	5 086 040 €	84,49%
UM3	1 903 900 €	10,29%	565 857 €	9,40%
UPVD	1 149 350 €	6,21%	206 112 €	3,42%
UNIMES	144 150 €	0,78%	11 919 €	0,20%
TOTAL Université	18 507 571 €	100,00%	6 019 928 €	100,00%
Rectorat	35 000 000 €			

Pour rappel chiffres du budget projet adopté fin 2015

M1+M2	Masse salariale		Fonctionnement	
COMUE	20 000 €	0,1%	126 000 €	2,2%
UM	14 280 742 €	85,6%	4 883 025 €	85,8%
UM3	1 313 564 €	7,9%	426 271 €	7,5%
UPVD	944 432 €	5,7%	245 802 €	4,3%
UNIMES	131 550 €	0,8%	11 920 €	0,2%
TOTAL Université	16 690 288 €	100%	5 693 018 €	100%
Rectorat	28 776 117 €			

Proposition pour le budget 2017

Il est proposé que l'ESPE conserve le budget à la même hauteur que le budget 2016 c'est-à-dire à hauteur de

112 900 €

auxquels se rajoutent les recettes liées aux conventions avec

La MGEN	500 €
La MAIF	500 €
La CASDEN	2 000 €
La GMF	2 000 €
On aboutit à un total de	117 900 €

Versement des droits d'inscription

La somme correspondant aux droits d'inscription 2016-2017 arrivera à la COMUE en plusieurs versements :

- un premier correspondant aux 8 premiers mois calculés sur la base des fonctionnaires stagiaires inscrits en 2016/17.

Il aura lieu en 2017, avant septembre

- un second correspondant aux droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires inscrits pendant l'année 2017/18.

Il a lieu en toute fin d'année 2017.

Modalités de reversement

Une fois la somme correspondant aux droits d'inscription connue

- on lui retranche les 112 900€ nécessaires au fonctionnement de l'ESPE,
- on répartit le résultat entre les universités, en proportion de leur poids dans le budget projet 2017.

Le reversement vers les universités peut avoir lieu en 2 opérations dès que la dotation est faite.

Proposition d'actions à soutenir

- **Poursuite et amplification de la politique de communication de l'ESPE**
- **Décharge des personnels impliqués dans la direction de l'ESPE-LR**
- **Soutien à l'organisation de séminaires consacrés à la formation dans le cadre d'équipes plurielles**
- **Soutien à une politique scientifique**
- **Poursuite et amplification de l'opération visant à réaliser l'évaluation des formations et du fonctionnement de l'ESPE, organisation début 2017 d'un conseil de perfectionnement au niveau de chaque mention**
- **Soutien au fonctionnement de l'ESPE-LR.**

Mission 1 : Fonctionnement général de l'ESPE : 66 700 €

Fonctionnement : 16420 € Investissement : 3000 € Décharges : 47280 €

- Fonctionnement Général** : comprenant les missions, l'abonnement à l'AEF, la cotisation au réseau des ESPE, le fonctionnement courant.

16 420 €
- Investissement** : comprenant achat de matériel informatique et mobilier

3 000 €
- Décharges** : des enseignants, enseignants chercheurs, directeur, directeurs adjoints, chargés de mission et prime directeur

47 280 €

Mission 2 : Soutien à la recherche

Fonctionnement : 25 000 €

Actions

- Appel à projets scientifiques
- Soutien à l'organisation d'un colloque scientifique annuel en collaboration avec l'ESPE de Toulouse (1^{er} et 2nd juin)
- Soutien à des manifestations scientifiques
- Finale académique du master MEEF en 180 secondes

Réalisé en 2016

- Rencontres entre les responsables des équipes de recherche des ESPE de l'académie de Montpellier et de l'académie de Toulouse (juin et juillet 2016)
- Constitution d'une commission recherche au niveau de l'ESPE
- Réunion de cette commission : élaboration d'un règlement intérieur et de l'appel à projets
- Appel à projets scientifiques en novembre 2016 (site web)
- Journée Recherche au niveau de l'ESPE-LR : 2 décembre 2016 (site web)

Mission 3 : Partenariat (200 €)

Actions

- Participation au financement du séminaire de Préac Danse

Mission 4 : Communication (19 000 €)

Actions

- Campagne publicitaire annonçant les pré-inscriptions
- Livret de formation
- Livret d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires
- Salon des étudiants de Montpellier
- Organisation du séminaire académique
- Rencontre équipe plurielle en septembre

Réalisé en 2016

- Toutes les actions envisagées en 2017 ont été réalisées en 2016

Mission 5 : Démarche Qualité (7000 €)

Actions

- Evaluation des formation auprès des étudiants et anciens étudiants et auprès des formateurs et chef d'établissement
- Organisation d'un conseil de perfectionnement début 2017

Réalisé en 2016 :

- Réalisation d'un questionnaire, évaluation des formation auprès des étudiants

	Prévision de ligne pour le BPI 2017
Mission 1 : Formation Initiale	
Fourniture	500 €
Missions et frais de transport	7 520 €
Affanchissement	1 400 €
Abonnement AEF pour le compte des établissements : 60% des abonnements pour la FDE	2 500 €
Cotisation au réseau des ESPE	3 000 €
Téléphonie portable	1 000 €
Divers	500 €
Mission 1 : TOTAL FONCTIONNEMENT	16 420 €
Meubles	
Achat Ordinateurs, matériel informatique, licence	
Mission 1 : TOTAL INVESTISSEMENT	3 000 €
Mission 1 : TOTAL DECHARGE pour enseignants et enseignants chercheur, directeur, directeurs adjoints et chargés de mission et prime directeur	47 280 €
Missions 2 : Recherche	
Fonctionnement + Appel à projet reversés aux laboratoires	25 000 €
Missions 3 : Communication	
Campagne publicitaire pré-inscription	2 500 €
Livret de Formation	3 500 €
Livret d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires	6 250 €
Salon des étudiants Montpellier	1 500 €
Communication début d'année civile	600 €
Marque page	400 €
Renouvellement matériel de communication	250 €
Organisation de réunion de travail ou séminaire ESPE (-Séminaire académique de juin (1000 €) - Participation aux frais de la réunion tuteurs 2nd degré (2500 €) -Autre réunion de travail (500 €)	4 000 €
Mission 3 : communication	19 000 €

Mission 4 : Partenariats	
Préac Danse	200 €
Mission 4 : Partenariats	200 €
Missions 5 : Mise en place d'une démarche qualité	
Organisation des conseils de perfectionnements de différentes mentions	
repas dans le cadre des conseils de perfectionnement	1 500 €
frais de mission des membres du conseil de perfectionnement	1 500 €
Outil et Licence Sphinx	4 000 €
Missions 5 : Mise en place d'une démarche qualité	7 000 €
TOTAL	
TOTAL FONCTIONNEMENT	67 620 €
TOTAL Masse Salariale (décharges enseignants et enseignants chercheurs)	47 280 €
Total Investissement	3 000 €
TOTAL Dépense =	117 900 €
Recette MGEN((500 €) MAIF (500€), CASDEN (2000 €), GMF(2000 €)	- 5 000 €
TOTAL APPORT AU FONCTIONNEMENT DE L'ESPE	112 900 €

Cadre de fonctionnement des formations de l'ESPE

- Document important qui a l'ambition de s'enrichir au cours du temps en intégrant toutes les activités réalisées dans le cadre de l'ESPE.
- Il a intégré certains points soulevés lors de l'évaluation des formations.
- Il fixe les procédures à suivre dans le cadre d'un projet partagé par 4 universités et un rectorat et concernant plus de 3300 étudiants, des centaines de formateurs localisés dans toutes l'académie.
- Il intègre toutes les chartes déjà réalisées MCC, évaluations des formations, tutorat mixte,...
- Il a vocation à être largement diffusé une fois voté.